



**Séance extraordinaire du conseil municipal - PTI
16 décembre 2019 à 19 h 31
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Mme Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2020-2021-2022
 - 2.2 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 3 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-12-770 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2019 soit adopté, tel que présenté.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2019-12-771 2.1 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2020-2021-2022

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 16 décembre 2019;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années

2020, 2021 et 2022, totalisant 41 914 900 \$ dont 12 902 000 \$ en 2020, 22 978 900 \$ en 2021 et 6 034 000 \$ en 2022, soit adopté comme déposé.

QUE le conseil municipal décrète que le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 soit publié dans une édition spéciale du Sauverois à paraître en janvier.

2.2 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2019-12-772 3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 44.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice des Services juridiques